

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 542

présenté par

M. Jumel, M. Dufrègne, M. Peu, M. Fabien Roussel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel,
Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 56 SEPTIES

I. – À la première phrase, substituer au montant :

« 772 723 € »

le montant :

« 386 362 € ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, substituer aux mots :

« ensemble intercommunal concerné »

les mots :

« collectivité concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel entend faire la lumière concernant les modifications apportées par le Sénat sur le présent article.